

LE MATIN

Publié sur *Le Matin Online* (<http://www.lematin.ch>)

[Accueil](#) > Les écoles suisses ne donnent pas assez la parole aux parents d'élèves

ÉTUDE

Les écoles suisses ne donnent pas assez la parole aux parents d'élèves

10. septembre 2011, 22h31

Le Matin Dimanche

Pour la première fois, une étude internationale évalue non pas le niveau des élèves, mais bien les droits de leurs parents. L'Organisation internationale pour le droit à l'éducation et la liberté d'enseignement (OIDEI), qui vient d'achever une longue enquête menée dans quinze pays d'Europe, livrera ses conclusions lors d'un colloque qui aura lieu mardi prochain au Palais des Nations. Et la Suisse affiche de mauvais résultats. «Elle occupe la 13e place, soit l'avant-avant-dernière, relève Alfred Fernandez, président de cette ONG basée à Genève et reconnue par les Nations Unies.



© La Fédération des associations de parents d'élèves de la Suisse romande et du Tessin confirme que, sur le terrain, les rapports avec les enseignants sont complexes et les possibilités de recours rares.

Pour la première fois, une étude internationale évalue non pas le niveau des élèves, mais bien les droits de leurs parents. L'Organisation internationale pour le droit à l'éducation et la liberté d'enseignement (OIDE), qui vient d'achever une longue enquête menée dans quinze pays d'Europe, livrera ses conclusions lors d'un colloque qui aura lieu mardi prochain au Palais des Nations. Et la Suisse affiche de mauvais résultats. «Elle occupe la 13^e place, soit l'avant-avant-dernière, relève Alfred Fernandez, président de cette ONG basée à Genève et reconnue par les Nations Unies. Sa note globale n'est pas très bonne, mais cela dépend des cantons.»

Climat tendu

Souveraineté cantonale oblige, les situations sont toutes différentes. Selon les critères juridiques choisis par l'organisme – libre choix de l'école obligatoire, droit de recours, droit à l'information, participation – les parents tessinois et alémaniques sont bien mieux lotis que les Romands. Si ceux-ci ont visiblement du mal à faire entendre leurs voix aux enseignants, c'est que les institutions qui le permettent sont très récentes et mal connues. Les conseils d'établissement, qui permettent d'associer les familles au fonctionnement scolaire, ont par exemple été créés il y a à peine deux ans à Neuchâtel, et à peine plus longtemps avant à Genève et dans le canton de Vaud. A Fribourg et en Valais, ils n'existent même pas. Ainsi, si les parents ont des questions concernant les devoirs ou les sorties scolaires, ils doivent s'adresser directement à l'enseignant de leur enfant. La plupart sont à l'écoute, d'autres pas du tout.

«Il y a dix ans, les parents n'avaient pas leur mot à dire dans la gestion des écoles, rappelle Judith Vuagniaux, présidente de la Fédération des associations de parents d'élèves de la Suisse romande et du Tessin (FAPERT). C'est en train de changer, mais ce n'est toujours pas facile. Parler de pédagogie avec les professeurs, cela reste tabou. Parfois, on peut offrir notre aide pour le spectacle de fin d'année ou parler de sécurité aux abords de l'école, mais ça s'arrête là. Notre point de vue n'est que consultatif.» Présentes au sein des commissions d'école dans le Jura, des mamans rapportent que leur temps de parole n'est pas respecté. Déçues de n'être pas entendues, certaines ont ainsi fait grève dans une commune du canton en 2009. Ailleurs, des papas préfèrent ne pas exprimer un désaccord avec un enseignant, de peur d'être jugé par l'entier du village. Autre frein aux droits des parents d'élèves: les recours sont payants. Pour dénoncer auprès du département la discrimination envers un élève ou contester un redoublement, les parents doivent mettre la main à la poche (entre 300 et 1000 francs) dans tous les cantons. Dans plusieurs cas, le prix à payer a fait renoncer les parents à poursuivre leur procédure. Quant aux conseils d'établissements, certains sont organisés en journée, alors que les familles travaillent. «Dès lors qu'un enseignant est rémunéré sur son temps de travail pour participer à la séance, je ne vois pas pourquoi les parents ne seraient pas défrayés non plus», propose Judith Vuagniaux. Plus généralement, c'est un climat de défiance que regrettent les parents d'élèves. Comme en Finlande, ils voudraient par exemple débattre librement des manuels utilisés en mathématiques ou en français.

Les enseignants confirment

Au Syndicat romand des enseignants (SER), le président Georges Pasquier souligne que l'OIDEL est un organisme en faveur du libre choix de l'école, un choix auquel il est opposé car il crée «de la ségrégation sociale». Mais de manière surprenante, ce spécialiste partage le constat de la FAPERT. «Il est vrai que la Suisse est un pays où les parents ont le moins droit à la parole, ajoute-t-il. Les associations faïtières ont de la peine à se faire entendre des politiques.» «La présidente de la Conférence intercantonale de l'instruction publique (CIIP), Elisabeth Baume-Schneider, avait promis de renforcer les contacts avec les parents, se souvient Judith Vuagniaux. Nous n'avons rien vu de plus. Nous comptons bientôt écrire à la CIIP pour tenter d'améliorer la situation.»

A la CIIP, Olivier Maradan s'étonne d'un tel désaveu: «Au-delà des droits constitutionnels, les lois cantonales déterminent, avec des nuances entre elles, la participation des parents. Sur le plan intercantonal, la FAPERT est une partenaire reconnue et nos contacts sont réguliers. Mais il est vrai que, traditionnellement en Suisse, les parents trouvent une place limitée dans le milieu scolaire.» Pour mesurer l'évolution de la situation, l'OIDEL va créer d'ici à la fin de l'année un Observatoire de la participation des parents.

URL source: <http://www.lematin.ch/actu/suisse/les-ecoles-suissees-ne-donnent-pas-assez-la-parole-aux-parents-d%E2%80%99eleves-0>